



DISPOSITIONS DE JEU DANS LES BOULODROMES

Le Comité Départemental prend les dispositions suivantes qui seront applicables lors des compétitions sauf les rencontres de coupes et championnats des clubs

Ces dispositions visent à permettre à tous d'appliquer, dans la pratique du jeu, un comportement collégial quant à l'application de certains points de règlements, à savoir :

- Les jeux sont limités au cadre. Toute boule ou but franchissant le cadre de jeu sont considérés nul.
- Lors du lancer du but, celui-ci doit se trouver au minimum à 1 mètre de la ligne de perte de fond et à 50 cm au minimum des lignes de pertes de jeux (cotés).
- Tout déplacement de boules et/ou but est considéré jouable à condition qu'aucun élément ne franchisse les lignes de pertes du terrain. Il est fortement conseillé pour éviter tout litige de procéder aux marquages des boules et but.
- Il est également fortement conseillé de retirer des aires de jeux, toute boule ou but passant en terrain interdit (franchissement des lignes de pertes) pour ne pas occasionner de gêne des jeux contigus.

Ces dispositions devront être affichées par l'organisateur des compétitions énumérées ci-dessus. Les arbitres officiant dans ces compétitions feront respecter ces dispositions en vigueur.